**Proposition par le Postulant d’une Action Commune**



La proposition du postulant devrait présenter clairement l'**objectif envisagé de l'action commune et l'ensemble des activités nécessaires à la réalisation de cet objectif et leur impact à l'échelle régionale**.

La proposition d'action commune ne doit pas dépasser 2 pages. Le schéma ci-dessous comprend les rubriques essentielles devant faire partie de la proposition d'action.

**Notes sur la mise en œuvre de l'action commune**

**Qu'est-ce qu'une action commune ?**

Une action commune peut être définie comme un programme de plusieurs actions de sensibilisation (campagnes d'information / de plaidoyer, etc.) fondées sur les besoins et le contexte local de la région où elles se déroulent et mises en œuvre par une organisme ou un consortium d’organismes.

Une action commune doit avoir un objectif commun, un cadre convenu et une coordination opérationnelle centrale ; elle se déroule à travers des activités décentralisées dans un délai bien défini, de manière à en renforcer l’impact.

**Durée de l'action :** l'action commune sera mise en œuvre à titre indicatif avant la fin d'avril 2020.

**Ressources**

Pour mener à bien les activités de l'action commune, les organisations / réseaux de participants profiteront d’une aide financière limitée pour satisfaire aux coûts opérationnels (1 700 € pour chaque activité décentralisée). Les objectifs, le format et le calendrier de l'action commune seront pensés et convenus lors du camp d'entraînement. Les procédures financières liées à la contribution seront définies dans le cadre d’un contrat de service.

**Reporting**

L'équipe d'assistance technique guidera et suivra la mise en œuvre de chaque action locale. Les bénéficiaires seront tenus de soumettre un rapport financier et d’activités final dans les 15 jours suivant la mise en œuvre de l’action, y compris une courte vidéo documentant l'action (1-5 minutes à titre indicatif). Un aperçu du rapport sera fourni aux bénéficiaires.

**Visibilité**

Les bénéficiaires doivent assurer la visibilité du soutien de l'Union européenne, représenté dans ce cas par le biais du programme d'assistance technique de Med Dialogue for Rights and Equality. Veuillez vérifier les [exigences de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'UE spécifiées et publiées par la Commission européenne](https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/communication-visibility-%20requirements-2018_en.pdf)

**Esquisse de la proposition d'action commune**

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom de l'action commune**  page7image5875744 | Proposez un titre qui reflète l’idée clé de votre proposition d’action commune. |
| **Action commune et résultats attendus** | Formulez le but de l'action et les résultats prévus. Gardez à l'esprit que l'action doit être régionale et viser à relever les principaux défis écologiques en Méditerranée, ainsi qu'à améliorer la qualité de vie de la communauté du postulant. |
| **Activités proposées** | 1. Décrivez l’ensemble des activités à entreprendre pour produire des résultats et spécifiez votre contribution éventuelle à cet égard. 2. Expliquez comment les activités proposées garantissent les résultats attendus. 3. Expliquez si les activités proposées ont un potentiel de réplication (effets multiplicateurs) et si elles pourraient produire des effets durables après leur achèvement. |
| **Groupes cibles / partenaires** | Décrivez les possibles groupes cibles de l'action commune proposée et les entités partenaires potentielles avec lesquelles elle pourrait être réalisée |
| **Calendrier indicatif** | Suggérez une durée indicative à l’action commune proposée (un jour, une semaine, etc.), en gardant à l’esprit qu’elle devrait avoir lieu dans un laps de temps limité, de manière à en renforcer l’impact.  Il est recommandé de fixer la durée estimée de l'action commune en tenant compte de tous les facteurs pertinents susceptibles d'influer sur le calendrier de mise en œuvre. |